



## Une ouverture vers un partenariat STAPS / JS !

### Exemple d'une expérimentation menée en Bretagne

Dans la diversité des orientations pédagogiques, la distinction au niveau européen (organisation «EuropeActive») entre les métiers d'éducation par le sport, et le métier d'éducateur sportif, semble nettement se profiler. Au niveau national, le rapport de l'inspection générale publié en mars 2014 a formulé des propositions pour simplifier et rénover l'architecture des diplômes, qui vont être reprises dans la réforme des BP prévue en 2016.

Ces éléments de contexte favorisent une déréglementation des diplômes pour encadrer les activités sportives et ne permettent toujours pas de donner de lisibilité à des parcours de formation encore trop flous ! En effet, le choix que doivent faire les jeunes entre formation universitaire et formation professionnelle n'a pas de sens et est parfois lourd de conséquences pour eux. Nous sommes nombreux à être issus de cette double filière, et je n'ai jamais compris cette séparation équivoque entre la «connaissance universitaire» et la «compétence professionnelle». Des deux côtés, les institutions se masquent les yeux en continuant à faire comme si, et les jeunes doivent jongler entre deux parcours qui cohabitent, mais n'ayant pas de passerelles ! Au niveau national, le partenariat avec les diplômes universitaires est en discussion depuis des années et ne débouche toujours pas !

Nous avons initié avec la DRJSCS de Rennes, le STAPS de Rennes (Rennes 2) et de Brest (UBO) une nouvelle expérimentation pour proposer un par- cours de formation commun Licence STAPS mention Entraînement sportif et DEJEPS (avec un passage du CQP en L1 et un BPJEPS en L2). Nous travaillons avec les collègues CTR bretons, mais égale- ment avec d'autres collègues, pour proposer une première simulation. Pour augmenter l'efficacité de la démarche, ce travail s'appuie sur l'ingénierie des Licences STAPS qui sont proposées, pour mieux lier la logique des deux parcours.

- Les titulaires d'une double qualification Universitaire et Professionnelle peuvent plus facilement postuler sur un emploi.
- Le double parcours offre des solutions d'orientations pertinentes et permet d'individualiser des par- cours de formation.
- Des contenus dans les deux parcours de formation peuvent être optimisés.
- Les étudiants en SHN peuvent bénéficier d'un parcours de formation adapté.
- Les étudiants ont trois années pour pouvoir acquérir des compétences de terrain, des connaissances pratiques et théoriques autour de l'entraînement.

Cette expérimentation pourrait être une réponse aux «décrocheurs» pour leur permettre de partir en cours de formation avec un diplôme professionnel.

Elle peut également permettre via la VAE, d'intégrer des professionnels déjà titulaire d'un des cursus, pour les raccrocher à un parcours professionnel ou universitaire.

Les premières réunions ont eu lieu et tous les partenaires souhaitent voir avancer ce projet novateur. Un premier calendrier est enclenché pour envisager une mise en œuvre en septembre 2017 ! De nombreux freins existent, comme par exemple le financement de ce genre de parcours, car les jeunes

vont se trouver sur un double statut, étudiant et stagiaire de la formation professionnelle. Nous sommes néanmoins optimistes pour rendre opérationnel ce projet complexe, car il pourrait être une réponse concrète, permettant de sécuriser les parcours de formation des jeunes bretons qui souhaitent se tourner vers le métier d'éducateur sportif.

C'est enfin l'occasion de redonner du sens à nos métiers et de recréer du lien entre les deux ministères, en mettant au centre de nos préoccupations l'éducation et la formation !

***Benoît REINE***